

Comment utiliser le simulateur

Remplir les montants des primes perçus entre janvier et novembre 2021 dans l'onglet (1) Etat Versement des primes.

Etat des versements des primes en 2021

	ISS	PSR	Primes qui seront intégrées à l'IFSE	Primes qui seront versées en complément IFSE
Janvier	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Février	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Mars	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Avril	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Mai	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Juin	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Juillet	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Août	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Septembre	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Octobre	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Novembre	567,28 €	175,00 €	2,28 €	
Total	6 240,08 €	1 925,00 €	25,08 €	- €

Liste des primes non cumulables avec le RIFSEEP :

Prime intégrée à l'IFSE :

- Indemnité de difficulté administrative

Complément d'IFSE :

- Prime informatique
- Prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation
- Indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants
- Indemnité de régisseur

Renseignez les informations dans les cellules jaunes et veillez à sélectionner votre situation dans le menu déroulant des cellules vertes

Simulateur Base

Situations post RIFSEEP		
ISS 2020	Corps	Tech_Sup_DD
	Grade	TSCDD
	Quotité de Travail	100%
	Structure	DDI
	Service / Situation	Moselle
	CMI	1,01
	Point de Grade	18
	Bonifications ISS	0
	Coef de service	1,10
	Total Dotation ISS 2020	7 237,28 €
PSR 2021	Quotité de Travail	100%
	Corps	Tech_Sup_DD
	Grade / Fonction	TSCDD
	Service	Autre_Service
Total Dotation PSR 2021	2 100,98 €	
Montant annuel Prime Intégrée à l'IFSE		27,36 €
Montant annuel primes versées en complément d'IFSE		- €
Total		9 365,62 €

Champ
Menu D

Les structures correspondent à la nomenclature indiquée dans l'annexe 2 de la [note de gestion du 29 décembre 2020 relative à la prime de service et de rendement \(PSR\) et à l'indemnité spécifique de service \(ISS\)](#).

Si vous êtes sur un poste avec une bonification d'ISS, indiquez le nombre de point d'ISS que vous avez en plus. Si vous l'ignorez, c'est la différence entre le nombre de point de grade indiqué dans le simulateur et le nombre de point d'ISS dont vous disposez.

Le CMI est votre coefficient de modulation individuelle qui se trouve sur votre notification de dotation ISS. En l'absence de la notification de document en 2021, reprenez votre CMI de 2020.

Surtout n'oubliez pas de renseigner cette cellule, elle indispensable pour déterminer le montant du CIA qui vous sera attribué.

le RIFSEEP

RIFSEEP 2021			
IFSE 2021		CIA 2021	
(1) Dotation ISS 2020 (hors bonifications)	7 237,28 €	Affectations	Autres_SD
(2) PSR 2021	2 100,98 €	CIA Forfaitaire	190,00 €
(1) + (2) = IFSE Provisoire	9 338,26 €		
IFSE Technique : Montant IFSE Servi minimum	7 740,00 €		
IFSE Servi	9 338,26 €		
Mesures Catégorielles	10,00 €		
Primes intégrés à l'IFSE	27,36 €		
Primes versée en complément IFSE	- €		
Bonifications ISS versée en complément IFSE	- €		
Total IFSE	9 375,62 €		

Pour les agents ayant eu un changement de situation en 2020 ou en 2021 ou en 2020 et en 2021

Situation 2020		Situation 2021	
Corps		Corps	
Grade		Grade	
Quotité de Travail		Quotité de Travail	
Structure		Structure	
Service / Situation		Service / Situation	
CMI		CMI	
Point de Grade		Point de Grade	
Bonifications ISS		Bonifications ISS	
Coef de service		Coef de service	
Dotation ISS	- €	Dotation ISS	- €
Changement de situation		Changement de situation	
Type de changement		Type de changement	
Date de changement de situation		Date de changement de situation	
Corps		Corps	
Grade		Grade	
Quotité de Travail		Quotité de Travail	
Structure		Structure	
Service / Situation		Service / Situation	
CMI		CMI Théorique	
Point de Grade		CMI Retenu	
Bonifications ISS		Point de Grade	
Coef de service		Bonifications ISS	
Dotation ISS	- €	Coef de service théorique	
Changement de situation		Changement de situation	
Type de changement		Dotation théorique	- €
Date de changement de situation		Dotation ISS	- €
Corps		Changement de situation	
Changement de situation		Changement de situation	
Type de changement		Quotité de Travail	
Date de changement de situation		Corps	
Quotité de Travail		Grade / Fonction	
Corps		Service	
Grade / Fonction		PSR théorique	- €
Service		PSR retenue	- €
PSR	- €	Changement de situation	
Changement de situation		Changement de situation	
Type de changement		Type de changement	
Date de changement de situation		Date de changement de situation	
Quotité de Travail		Quotité de Travail	
Corps		Corps	
Grade / Fonction		Grade / Fonction	
Service		Service	
PSR théorique	- €	PSR théorique	- €
PSR retenue	- €	PSR retenue	- €
Changement de situation		Changement de situation	
Type de changement		Type de changement	
Date de changement de situation		Date de changement de situation	
Quotité de Travail		Quotité de Travail	

Par défaut dans les cadres entourés en orange et en rouge vous devez indiquer votre situation au 1^{er} janvier. Sauf si le changement de situation intervient au 1^{er} janvier. Dans ce cas vous indiquez votre situation au 31 décembre de l'année précédente. Vous indiquez votre situation au 1^{er} janvier dans le 1^{er} cadre changement de situation.

Les différents changements de situation sont :

- La mobilité
- La promotion ou un changement de chevron
- Un changement de votre quotité de travail

Attention, une mobilité peut avoir un impact sur votre CMI. Votre service d'accueil n'a aucune obligation de maintenir le CMI que vous aviez dans votre précédent service. Cela pourra expliquer des différences entre les montants de votre fiche de paie et les montants du simulateur.

La promotion a un impact sur votre CMI, mais ce dernier est encadré. Le simulateur recalcule le CMI en application des règles en vigueur au MTE.

Le changement de chevron concerne les corps des ITPE qui bénéficient d'une augmentation du nombre de point de grade selon l'échelon et l'ancienneté dans le grade. Cela n'a pas d'impact sur le CMI.

Indiquez votre situation au 31 décembre 2022.

Quel que soit votre situation au 31 décembre 2022, concernant le CIA vous devez indiquer votre situation telle qu'elle était au 1^{er} avril 2021.

Champ à remplir		Menu Déroulant	
RIFSEEP 2021			
IFSE 2021			
Quotité de Travail		Situation au 1er avril 2021	
Corps		Affectations	
Grade		Corps	
Affectations		Grade	
(1) Dotation ISS 2020 (hors bonifications)	- €	CIA Forfaitaire	- €
(2) PSR 2021	- €		
(1) + (2) = IFSE Provisoire	- €		
IFSE Technique : Montant IFSE Servi minimum	- €		
IFSE Servi	- €		
Mesures Catégorielles	- €		
Bonifications ISS versées en complément IFSE	- €		
Primes intégrés à l'IFSE	- €		
Primes versées en complément IFSE	- €		
Total IFSE	- €		
Mobilité ayant entraîné la perte de la bonification ISS			
Mobilité ayant entraîné la perte d'une primes non cumulables avec le RIFSEEP			

En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter.

Pour les agents entrants dans le ministère, l'avance d'ISS qui vous a été versé doit être indiqué dans l'onglet (1) Etat versement primes 2021.

N'oubliez pas de renseigner cette cellule.

RIFSEEP 2021			
IFSE 2021		CIA 2021 - situation au 01/04/2021	
Affectations		Affectations	
(1) Dotation ISS théorique (hors bonifications)	- €	CIA Forfaitaire	- €
(2) PSR 2021	- €		
(1) + (2) = IFSE Provisoire	- €		
IFSE Technique : Montant IFSE Servi minimum	- €		
IFSE Servi	- €		
Mesures Catégorielles	- €		
Primes intégrés à l'IFSE	- €		
Primes versée en complément IFSE	- €		
Bonifications ISS versée en complément IFSE	- €		
Total IFSE	- €		

Le CIA est versé uniquement aux agents présents dans le service au 1^{er} avril 2021. Si vous êtes arrivés après cette date, vous n'aurez donc pas de CIA au titre de 2021.

En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter.

Pour les agents sortis de l'ENTE ou de l'ENTPE en 2021, n'oubliez pas de renseigner cette cellule.

RIFSEEP 2021		CIA 2021 - situation au 01/04/2021	
IFSE 2021		Affectations	
Affectations			
(1) Dotation ISS théorique (hors bonifications)	- €	CIA Forfaitaire	- €
(2) PSR 2021	- €		
(1) + (2) = IFSE Provisoire	- €		
IFSE Technique : Montant IFSE Servi minimum	- €		
IFSE Servi	- €		
Mesures Catégorielles	- €		
Primes intégrés à l'IFSE	- €		
Primes versée en complément IFSE	- €		
Bonifications ISS versée en complément IFSE	- €		
Total IFSE	- €		

Le CIA est versé uniquement aux agents présents dans le service au 1^{er} avril 2021. Si vous êtes arrivés après cette date, vous n'aurez donc pas de CIA au titre de 2021.

En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter.

La fiabilité du simulateur repose sur la fiabilité des informations que vous renseignez.

Total RIFSEEP 2021	9 565,62 €
Total ISS 2020 + PSR 2021 + autres primes	9 365,62 €
Gain Indemnitare	200,00 €
Montant Dette ISS	7 237,28 €
Total des primes versée entre janvier et novembre	8 190,16 €
IFSE + CIA restant due au titre de 2021	1 375,46 €
dont IFSE	1 185,46 €
dont ISS	997,20 €
dont PSR	175,98 €
dont prime intégrée à l'IFSE	2,28 €
dont primes versées en complément d'IFSE	- €
dont mesures catégorielles	10,00 €
dont CIA	190,00 €
Détails sur la paie de décembre	
Rappel ISS année courante	- 6 240,08 €
Rappel PSR année courante	- 1 925,00 €
Rappel prime intégrée IFSE année courante	- 25,08 €
Rappel primes compléments IFSE année courante	- €
Rappel IFSE Janvier à Novembre	8 594,31 €
IFSE Décembre	781,30 €
CIA 2021	190,00 €
Total	1 375,46 €
IFSE Mensuelle 2022	781,30 €

A cause de problème d'arrondis, il peut y avoir quelques centimes d'écart entre le résultat du simulateur et les montants sur votre fiche de paie de décembre 2001.

Si les montants votre fiche de paie de décembre concernant le rappel d'IFSE de l'année courante et l'IFSE du mois de décembre diffèrent grandement du simulateur, le problème peut provenir :

- D'une erreur de saisie, vérifiez bien que les données que vous avez indiquées soient correcte et que vous n'avez pas oublié de remplir des champs.

- du CMI que vous avez utilisé.

Si le montant est plus élevé, votre CMI a certainement été augmenté, réessayer en augmentant la valeur de ce dernier.

Si le montant est plus faible, votre CMI a certainement été baissé, réessayer en baissant la valeur de ce dernier.

Pour rappel, pour les agents de catégorie C et B, le CMI est modulé entre 0,90 et 1,10 avec un pas de 0,05.

Pour les agents de catégorie A, le CMI est modulé de :

- 0,850 à 1,150 avec un pas pouvant être de 0,025 pour les ITPE
- 0,735 à 1,1225 avec un pas pouvant être de 0,025 pour les IDTPE et les ICTPE du 1^{er} et 2^{ème} groupe
- 0,800 à 1,400 avec un pas pouvant être de 0,025 pour les ITPE HC

En cas de doute n'hésitez pas à nous contacter.